

E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON
Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial
Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2026-05 du 27 mars 2026

Objet : Approbation du Compte financier du Budget Annexe de l'exercice 2025

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, s'est réuni en présentiel, au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 19 mars 2026.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel
Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Joëlle Valenchon
Maire de la commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Hélène Girardot
DRAC : Aurélie Lesous

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de
Seine : Michel Chialvo
Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn
Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du Parc Naturel
Régional du Vexin français : Agnès Lanthier

Représentants du personnel : Raphaël Bujidos, Olivier Lopes, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Edwina Etore-Manika

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Yann Grillère

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Déborah Israel, Thomas Vatel, Julien Bachard

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 15

Etaient également présentes :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Lucie Miccoli, Cheffe de Bureau de l'animation des politiques publiques et de l'animation interministérielle de la Préfecture du Val d'Oise
- Emmanuel Morin, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Lauren Bégau-Bordier, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Cyril Rasse, Régisseur adjoint de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon, pour la technique

CONSIDERANT,

- La reprise de l'excédent antérieur de 49 957.13 €
- Les recettes de séminaires et locations d'espaces (compte 706) de 123 571,48€
- Les recettes de la boutique (compte 707) de 96 600,47€
- La dévaluation de la valeur du stock de 67 349.34 €
- En conséquence, la baisse de la valeur du stock entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 de 70 265.61 €
- Le résultat excédentaire de l'exercice de 15 227.41 €
- Le résultat cumulé excédentaire de 65 184.54 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales,

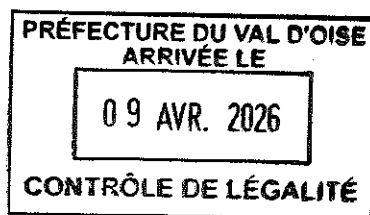
VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le Compte Financier du Budget Annexe de l'exercice 2025.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 15



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
La Présidente de l'E.P.C.C.
Patricia José

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le